

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DU PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION MARNE AVAL – SECTEUR D'ÉPERNAY Par Débordement de la rivière MARNE : Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.

Objet de l'enquête :

Par arrêté préfectoral n° SSPRNTR_PRNTLB_2021_104_01 du 21 avril 2021, Monsieur le préfet du département de la Marne, a ordonné l'ouverture d'une enquête relative au projet du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) Marne aval – secteur d'Épernay sur le territoire des communes de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, composé des communes de Binson-et-Orquigny, Boursault, Châtillon-sur-Marne, Courthiézy, Damery, Dormans, Mareuil-le-Port, Oeuilly, Reuil, Troissy, Vandières, Vauciennes, Venteuil, Verneuil et Vincelles.

**L'enquête sera réalisée du mercredi 2 juin 2021 à 9h00
au vendredi 2 juillet 2021 à 17h00.**

Les conditions de déroulement de l'enquête publique, respecteront strictement les mesures sanitaires en vigueur.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et autorités compétentes pour l'approbation :

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête publique seront, selon les lieux où ils ont été déposés, signés par les maires des communes concernées puis transmis avec le dossier d'enquête, au commissaire enquêteur. Celui-ci entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter. Il établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non au projet.

Il transmettra au Préfet de la Marne (Direction Départementale des Territoires de la Marne) son rapport et ses conclusions motivées, accompagnés du dossier d'enquête, dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur :

Par décision n°E21000022 / 51 du 24 mars 2021 du Magistrat Délégué du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, est désigné commissaire enquêteur Monsieur Jean-Pierre GRANJON.

Lieux, jours et heures où le public peut consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations :

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les mairies des communes et tenus à la disposition du public pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier pourra aussi être consulté sur le site internet des services de l'État dans la Marne à l'adresse suivante :

<http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autres-enquetes>

Un accès gratuit au dossier numérique d'enquête sera possible uniquement sur rendez-vous auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT51) – Service Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers, du mercredi 2 juin 2021 au vendredi 2 juillet 2021 aux jours et heures habituels d'ouverture au public (téléphone: 03 26 70 81 04)

Les observations sur le projet seront consignées sur le registre ouvert à cet effet. Elles pourront également être adressées avant le 2 juillet 2021 à 17 heures au commissaire enquêteur, par écrit à la mairie concernée, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-pprnaturel@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Les observations transmises par courriel seront publiées régulièrement par la DDT51 sur le site internet mentionné ci-dessus.

Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir les déclarations éventuelles des intéressés aux jours, heures et lieux de permanence suivants :

Commune de	Jours, heures et lieux de permanence
Binson-et-Orquigny	Judi 3 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie
Dormans	Vendredi 4 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie
Dormans	Vendredi 4 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Châtillon-sur-Marne	Lundi 7 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie
Venteuil	Mardi 8 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Boursault	Mercredi 9 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie
Courthiézy	Mercredi 9 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Troissy	Mardi 15 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie

Commune de	Jours, heures et lieux de permanence
Vauciennes	Mardi 15 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Vincelles	Mercredi 16 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Damery	Judi 17 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie
Mareuil-le-Port	Judi 17 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Oeuilly	Vendredi 18 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Vandières	Lundi 21 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie
Verneuil	Lundi 21 juin 2021 de 15h00 à 17h00 en mairie
Reuil	Mercredi 23 juin 2021 de 10h00 à 12h00 en mairie

Durée et lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Monsieur le Préfet de la Marne adressera, dès sa réception, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à Monsieur le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. La copie du rapport et des conclusions sera également adressée aux maires des communes concernées ainsi qu'au président de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également tenus à disposition du public pendant un an à la préfecture de la Marne (Cabinet du Préfet – Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC)) et à la DDT51 (Service Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers) ainsi que sur le site des services de l'État dans la Marne (<http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autres-enquetes>).

Identité de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées :

Par ailleurs, toute personne intéressée peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces documents à la préfecture de la Marne (Cabinet du Préfet – SIDPC) et à la DDT51 (Service Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers).